

COUPE D'ARGENT

Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes

Trophée SALOMON



Filles et Garçons né(e)s en 2010 et 2011

- Calendrier :

1. Premier bloc :

- Annecy-Semnoz (Gd-Bornand) CA : 3 janvier hommes & dames (slalom)
- Flaine CA : 4 janvier hommes & dames (slalom)
- Megève CA : 18 janvier dames (2x super géant)
- Megève CA : 19 janvier hommes (2x super géant)
- Les Houches CA : 23 et 24 janvier hommes & dames (géant)
- Châtel CA : 23 et 24 janvier hommes & dames (géant)

2. Deuxième bloc :

- Les Carroz IR : 28 février hommes & dames (slalom) + Manche Sprint
- Grand Bornand IR : 7 mars hommes & dames (géant) + Manche Sprint
- St Gervais Interrégion : 13 mars dames (géant) + Manche Sprint
- La Clusaz IR : 13 mars hommes (super géant)
- St Gervais Interrégion : 14 mars hommes (géant) + Manche Sprint
- La Clusaz IR : 14 mars dames (super géant)
- St Jean d'Aulps Interrégion : 15 mars hommes & dames

3. Coupe d'Argent U16 1ère année (2011) et U14 2^{ème} année (2012) :

- Argentière : 8 avril filles et garçons (géant)

4. Finale :

- Châtel : 15 avril filles et garçons (KO SL)

- Qualifications et Inscriptions :

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs filles et garçons nés en 2011 et 2012, licenciés et sélectionnés par leurs districts respectifs.
- Les inscriptions devront être envoyées impérativement par le référent district sur le Web FFS de la plateforme SKIFFS.
- L'inscription aux Coupes d'Argent sera de la responsabilité des districts. Chaque référent pourra inscrire le nombre de jeunes qui le souhaite, en indiquant **le district dans la colonne critère**. Les quotas filles et garçons sont libres. Cependant, le nombre de participants maximum sera de 100 pour les filles et de 110 pour les garçons. Enfin, un jeune ne pourra pas participer s'il a plus de 200 points FFS sur la liste en vigueur le jour de la compétition. Si le quota est dépassé, une sélection par les points FFS sera effectuée.
- Sur demande les districts ont la possibilité d'inscrire des U14 sur le quota de base U16.

- Organisation et Ordre de départ :

Bloc 1 :

Organisation et Classement :

1/ Les évènements techniques du Bloc 1 sont disputées en deux manches minimum plus éventuellement une supplémentaire, selon les conditions et les décisions du jury.

Les deux premières manches seront support du classement officiel FFS de la course.

Le classement de la Coupe d'Argent sera calculé sur l'addition des deux meilleurs points courses pour chaque compétiteur parmi les manches courues.

Les cinq premières et les cinq premiers de ce classement seront récompensés.

Un tirage au sort à la mêlée pour la première manche sera effectué, avec un découpage par les tiers.

2/ Concernant l'(ou les) épreuve de vitesse le cas échéant, un tirage au sort à la mêlée sera réalisé pour la première course. En cas de deuxième course, l'ordre de départ sera établi d'après le résultat de la première course (30 premières filles et 40 premiers garçons inversés), la suite du tirage se fera dans l'ordre du classement de la première course.

Pour la (ou les) courses de vitesse, la première course servira de classement officiel FFS, plus éventuellement la deuxième course si les conditions et les décisions du jury l'autorisent.

Bloc 2 :

Organisation et Classement :

Les courses techniques du Bloc 2 sont disputées en deux manches minimum plus éventuellement une « Manches Sprint » selon les conditions et les décisions du jury. Elles sont supports des courses Interrégions Trophée Vola.

Un tirage au sort à la mêlée pour la première manche sera effectué, avec une inversion pour la deuxième manche.

Idéalement, le départ de la manche sprint pourra être abaissé.

Pour les « Manches Sprint », les 20 meilleurs garçons des deux premières manches en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 10 suivants du classement général seront qualifiés.

Pour les filles, les 16 meilleures des deux premières manches, en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 4 suivantes du classement général seront qualifiées.

Les trois premières et premiers de la « manche Sprint » seront récompensés à la fin de l'épreuve. En fin de saison, le classement général des « manches Sprint » permettra d'attribuer des lots aux trois premiers.

- Classement Général :

Pour la saison 2025-2026 retour du classement général, sur la base des points Coupe du Monde, avec coefficient 1 pour le classement de la course ou le coefficient 0,5 pour le meilleur classement à la manche.

Ce classement n'est pas un critère de sélection.

Lors de la finale des CA U14/U16, le podium du classement général sera récompensé.

Ce classement sera réactualisé au fur et à mesure des compétitions et visible sur le site internet du Comité Ski Mont Blanc : <https://www.skimontblanc.fr/>

- **Mode de Sélection pour les étapes Écureuils d'Or :**

Le responsable du circuit, Anthony SECHAUD, organisera un comité de sélection au plus tard le lendemain du dernier évènement pris en compte avant la course nationale. Ce comité de sélection sera composé du responsable du circuit et des référents district pour établir la liste des jeunes sélectionnés pour chaque étape.

Cette sélection tiendra compte des résultats sportifs ainsi que d'autre paramètres comme la forme du moment, le parcours de l'athlète ainsi que sa progression, des indicateurs physiques, son attitude lors de journée de regroupement, etc...

Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas remplir les quotas.

Pour rappel :

Pour la première étape Écureuil d'Or, il n'existe pas de quotas mais une limite de points FFS pour être sélectionné (130 pts FFS).

Pour la deuxième étape Écureuil d'Or, le Comité Ski Mont-Blanc disposera d'un quota de base de 2 par sexe et d'un quota comité en fonction du nombre de skieurs 2010 classé dans les 45 premiers 2010 et du nombre de skieurs classés parmi les 35 premiers 2011 sur la liste FFS du 12 Mars 2026.

Pour la finale Ecureuils d'Or, support des épreuves du Championnat de France technique est ouvert à tous les athlètes qui ont validé un podium lors d'une compétition Écureuil d'Or depuis le début de la saison. Une fois le nombre de ces athlètes connus on ouvrira encore cette compétition jusqu'au nombre de 70 en y ajoutant les meilleurs athlètes U16 dans l'ordre de la liste des points FFS. Chaque Comité dispose d'un quota de base de 1 coureur ce qui nous donne une liste de 82 coureurs. Le Responsable Développement National Jeunes FFS dispose de 8 places supplémentaires. Course Max 90.

Nota : Les skieurs qui ont participé à la deuxième Étape de l'Écureuil d'Or ne pourront pas participer à la Coupe de la Fédération.

- **Composition du Jury et Désignation des traceurs :**

Le jury est composé du DT, du responsable du circuit U16 ou son représentant ainsi que de l'arbitre désigné.

Le jury se réunit au minimum 10 minutes avant le premier départ officiel.

Le responsable du circuit établira en début de saison l'ensemble des traceurs et arbitres. Il attribuera le traçage à un district qui aura la responsabilité de désigner son traceur. Il en est de même pour le nom de l'arbitre. Une répartition par district sera respectée sur l'ensemble de la saison. (Voir tableau ci-dessous).

Traceurs

	M1	M2	ARBITRES
Annecy Semnoz	AR	CH	MB
Flaine	AG	AR	CH
Mégève	MB		CH & AR
Mégève	MB		AR & AG
Les Houches Dames	MB	AG	CH
Châtel Hommes	CH	AR	MB
Les Houches Hommes	MB	CH	AG
Châtel Dames	CH	AG	AR
Les Carroz	AG	CH	MB
Grand Bornand	AR	AG	CH
St Gervais Hommes	MB	AG	AR
St Gervais Dames	MB	CH	AG
La Clusaz Hommes	AR		MB & CH
LA Clusaz Dames	AR		MB & AG
St Jean D'Aulps	CH	AR	AG

Réunion des chefs d'équipe :

Le jury et les chefs d'équipe se réuniront OBLIGATOIREMENT 10 minutes avant le départ de la première manche, pour évoquer la situation de course et prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

- Cérémonie :

Seront récompensés :

- Les 5 premiers au scratch, (à la charge de l'organisateur) dotation en lot Salomon + Les 3 premiers rookies.
- Les trois premiers hommes du classement PHV, de la catégorie Hêtre et Chêne sur les Coupes d'Argent Bloc 1-(À la charge du Comité Ski Mont-Blanc).

LA FINALE DES COUPES D'ARGENT

La finale des Coupes d'Argent aura lieu le 15 avril 2026 à Châtel.

Elle se fera sous le format d'un KO-Sprint par équipe. Chaque district devra engager 8 U16 dames, 8 U16 Hommes, 8 U14 dames et 8 U14 garçons.

Les responsables de districts devront communiquer leurs équipes à Anthony SECHAUD au plus tard le 1 avril 2026.

Le règlement du KO Sprint : <https://ffs.fr/reglements/categories/ski-alpin/>

Obligation pour le Club organisateur de la Finale

Mise en valeur du Comité Ski Mont-Blanc, de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et de la société Salomon avec un logo sur les programmes, sur les listes de départ et sur les listes de résultats. Photos et résultats à envoyer à la presse locale. Le matériel publicitaire mis à disposition (oriflammes, banderoles, flyers...) devra être visible dans l'aire d'arrivée et lors de la remise des récompenses.

Matériel technique :

Pour les épreuves de SG, les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2. Le port d'une **protection dorsale homologuée et d'un collant anti-coupure**, homologué et adaptés à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions régionales quelle que soit la discipline.

Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom (Art RIS :6).

Un concurrent ne peut participer à une compétition FFS qu'avec un équipement conforme au Règlement FFS. Les concurrents sont responsables de l'équipement qu'ils utilisent (skis, fixations, chaussures de ski, combinaison, etc.). Il leur incombe de vérifier que l'équipement utilisé est conforme aux spécifications de la FIS et aux exigences générales de sécurité, et qu'il est en bon état de fonctionnement.

Le terme « équipement de compétition » désigne tout l'équipement utilisé par le concurrent en compétition. Cela comprend les vêtements ainsi que les appareils à fonctions techniques. L'ensemble de l'équipement de compétition forme une unité fonctionnelle.

Préconisations pour le fart :

Interdiction :

- Conformément à la réglementation en vigueur les farts fluorés sont interdits
- L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.
- L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Sanctions :

- Toute infraction constatée ou rapportée au jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

Règle en cas d'un piquet enfourché :

- Si un coureur enfourche un piquet et que cette faute est vraiment visible, il doit sortir du tracé et s'arrêter. En cas de non-respect de la règle citée auparavant, le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2ème manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

Décisions Médicales (commission médicale MB du 27 Août 2025) :

Protocole Commotion et protection des skieurs.

- En cas de chute en course : interdiction de concourir pendant 24 heures pour les U16
 - 24 heures de repos complet immédiat, surveillé au calme. (sans écran).
 - Test (scat 6 et arbre décisionnel : immédiat / soir / lendemain matin).
 - Reprise en ski libre.

Le compétiteur ou son représentant légal, est responsable de sa reprise de l'entraînement et/ou de la compétition. Le compétiteur ou son représentant légal doit veiller à ce qu'il agisse conformément aux règlements, mais aussi à son bon état de santé.